

Réunion du Conseil Municipal

COMPTE-RENDU

Séance du

Samedi 8 avril 2017 – 14h30

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2017

14h30

Ordre du Jour

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 février 2017

1- Vote du Compte de gestion et du compte administratif 2016

2- Budget primitif 2017

3 – Renouvellement du contrat CUI

4 – Subvention Fonds Cantal Solidaire : confirmation des travaux

5 – Questions diverses : lutte contre l'ambrosie, Document unique, Projet matériel inter Cuma Rance et Célé, Taxe de raccordement maison du bourg / Assainissement et Station d'épuration / Location de mobilier de la salle polyvalente (mariage Desfieux-Fafred)

L'an deux mille dix sept, le 8 avril à 14h30, le Conseil Municipal de **MONTMURAT** s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur **Patrick Le Ray**, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 4 avril 2017.

Présents : Mesdames **LATAPIE** Martine, **CARRIE** Sylvie, **FAU-RATTIER** Sylvie et **CERLES** Sylvie, Messieurs **LATAPIE** Michel, **BOUTARIC** Bernard, **LEVEAU** Daniel, **BOSC** Didier, et **LATREMOLIERE** Eric

Absente : Delphine Noël

M. Le Ray ouvre la séance en expliquant qu'il s'est rendu à deux réunions de la Communauté des Communes de la Châtaigneraie ; la première était une réunion de mise en place, la seconde concernait la commission urbanisme et présentait les nouvelles mesures en rapport avec le PLUI.

Il explique également qu'il a participé à une réunion concernant le Hameau du Rozier avec Logisens et confirme la suite du projet ; le lancement de l'appel à manifestation d'intérêt et la réalisation d'un panneau de 4x2m qui devrait être fait pour les mois de mai ou juin.

Relecture est faite du procès-verbal de la séance du 10 février 2017. M. le maire propose de voter. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1- VOTE DU COMPTE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 :

Le compte de gestion 2016 est présenté au Conseil et voté à l'unanimité.

Mme Martine Latapie présente le compte administratif 2016 ; section Fonctionnement et section Investissement. M. le maire est invité à sortir pour le vote.

Les membres du conseil approuvent la présentation du compte administratif et le votent à l'unanimité.

2- BUDGET PRIMITIF 2017

M. le maire présente tout d'abord l'état de notification des taux d'impositions des taxes directes locales pour l'année 2017 ; taxe d'habitation et taxes foncières (bâti et non bâti). L'assemblée décide de ne pas modifier le taux de ces taxes.

La discussion s'oriente ensuite sur les montants prévisionnels à définir pour chaque opération et section de chaque budget : fonctionnement et investissement.

M. Boutaric estime qu'il faudrait investir plus dans la voirie car les habitants se plaignent d'avoir des routes dégradées et souhaite augmenter le budget voirie. M. Le Ray est d'accord mais il rappelle que la compétence voirie pourrait passer à la communauté des communes et que dans ces conditions, la reversion attribuée à Montmurat pourrait être diminuée sur la base des sommes investies en voiries sur les 3 années précédentes. M. Le ray assure de continuer les efforts à hauteur de 30 000 € par an comme cela avait été décidé mais propose aux conseillers d'augmenter le budget s'ils le souhaitent.

La question des subventions est ensuite abordée. L'ensemble des conseillers sont d'accord pour attribuer les mêmes subventions que les années passées. Néanmoins Mme Carrié s'opposerait à celle attribuée à l'ADMR. M. BOUTARIC interroge l'assistance sur l'utilité qui est faite des 500€ de subvention attribuée au comité d'animation de Montmurat. La question est soulevée de savoir si le conseil souhaite continuer à recevoir la Transhumance. M. le Maire profite de l'occasion pour soumettre un courrier reçu récemment et provenant de l'association du Ball-trap de Montmurat demandant une subvention afin d'encourager et en reconnaissance de leurs efforts pour animer la commune. Proposition est faite d'attribuer un montant égal de subvention pour l'ensemble des associations de Montmurat. Les conseillers décident d'attribuer la somme de 250€ par association.

En terme d'investissements, les membres du conseil décident de fixer un budget suffisant afin d'installer deux modules supplémentaires à l'aire de jeux (un tourniquet et une balance) de

changer les tables et les chaises de la salle polyvalente et d'installer 6 caches containers à poubelles par an en fonction des priorités de sécurité. Ils décident également de choisir M. Bourg pour le changement du cumulus de la salle polyvalente et M. Marazza pour les travaux de peinture des gîtes et d'entretien de la cabane de chasse et Ball-Trap. Le conseil municipal propose également de faire changer les dalles du faux plafond de la salle polyvalente. Concernant l'éclairage public, il a été décidé d'envoyer un courrier aux habitants du lieu-dit Lavoual afin de les informer sur l'emplacement proposé, à savoir au carrefour du hameau. Il est également proposé de réfléchir à un emplacement pour installer un Columbarium au niveau du cimetière.

3- RENOUELEMENT CONTRAT CUI

Monsieur le maire rappelle que le contrat de travail CUI-CAE de Mme Bourdillat arrive à terme le 30 avril 2017 et propose, comme la loi l'autorise, son renouvellement pour une durée de 12 mois. Monsieur le maire précise que le Président du Conseil Départemental autorise un renouvellement de CUI-CAE uniquement pour une durée de travail égale à 26h par semaine. Il confirme que l'aide financière du conseil départemental à hauteur de 90 % du SMIC horaire brut et l'exonération d'une partie des cotisations patronales de sécurité sociale sont maintenues. Après délibération, le conseil municipal est favorable, à l'unanimité au renouvellement de ce contrat. Le conseil autorise Monsieur le maire à effectuer les démarches nécessaires auprès de Pôle Emploi, plus particulièrement la demande d'aide et de signer le contrat de travail correspondant.

4- SUBVENTION FONDS CANTAL SOLIDAIRE

Par délibération du 2 avril 2016, un dossier de subvention a été déposé pour des travaux de voirie dans le cadre du programme « Fonds Cantal Solidaire » au titre de la période 2016-2018. Monsieur le maire explique qu'il convient désormais de valider l'engagement de la collectivité dans la réalisation des travaux. Monsieur le maire demande à l'assemblée de délibérer à nouveau sur ce dossier, une note explicative devant être transmise au service Territoires et Politiques Contractuelles du Conseil Départemental afin d'expliquer les changements d'attribution (cf. diagnostic voirie du CIT). Après délibération et à l'unanimité le conseil municipal : valide l'engagement de la collectivité dans la réalisation des travaux et inscrit au budget communal les crédits nécessaires à la réalisation des travaux.

5 – QUESTIONS DIVERSES

Une présentation est faite du programme Lutte contre l'Ambroisie par la FREDON Auvergne et il est rappelé qu'une personne référente doit être désignée pour chaque commune afin de participer à une formation à Aurillac pour ensuite former M. SERRES et M. CARRIE à repérer et éradiquer cette plante invasive très allergène.

M. le maire aborde ensuite la question du document unique et des conditions de sa réalisation. Ce document étant une obligation. Il s'agit d'une liste détaillée recensant l'ensemble des risques professionnels auxquels sont exposés les employés et/ ou sous-traitants intervenants au sein d'une commune. L'élaboration de ce document sera faite par le CGD15. Il faudra pour cela prévoir une journée complète durant laquelle l'ensemble des personnes travaillant pour la commune doivent être présents.

M. Le maire fait part à l'assemblée d'une demande faite par Mme Desfieux et M. Fadred, habitants de Montmurat qui souhaitent savoir si la commune accepterait de louer le mobilier de la salle polyvalente pour la célébration de leur mariage en juillet 2017. Après discussion, l'ensemble des membres du conseil pense qu'il vaut mieux les orienter vers le comité d'animation qui dispose de tables plus appropriées pour une fête en plein-air.

Au terme des discussions, la séance est levée à 18h30.

Le maire